

# SNES

## AIX - MARSEILLE

PRIX : 2 € - MENSUEL - N° 329 - FÉVRIER 2011

© R. Terzian La Marseillaise

*ECLAIR, STI, lycées, formation des stagiaires, salaires...*

## Grève nationale dans l'éducation Jeudi 10 février

Rendez-vous à 11 h devant l'IA à Marseille

## Manifestation nationale – samedi 19 mars

*ECLAIR : la vocation s'organise dans les établissements*

### Edito

**L**e dispositif expérimental ECLAIR fait l'unanimité contre lui. Annoncé en fin d'année scolaire, imposé pendant l'été à treize établissements de l'académie, mis en œuvre de façon laborieuse depuis, le voilà pourtant en cours de généralisation : tout établissement Ambition Réussite aurait "vocation" à être ECLAIR à la rentrée 2011. Disons-le tout net : ce serait un casus belli. La question des ECLAIR est avec celles de la formation des maîtres, de la réforme des lycées, des STI, de la précarité, au cœur de l'appel à la grève du jeudi 10 février.

Trois raisons à cela : premièrement, nous estimons que le dispositif ECLAIR est l'expérimentation du retour des filières ségréguées au collège, soit un grand bond en arrière de 40 ans. Le collège unique est à la peine, pourquoi ne pas essayer le collège de la relégation sociale ! Car ce qui différencie radicalement ECLAIR des dispositifs précédents d'éducation prioritaire, c'est sa logique même. Jusqu'à présent, l'éducation prioritaire a fonctionné sur le mode de la discrimination positive : donner plus à ceux qui ont moins pour leur permettre d'atteindre les objectifs assignés à tous les élèves d'une génération. La rupture (sarkozyste) dans les ECLAIR consiste à donner moins à ceux qui ont moins, puisque les ECLAIR dérogeront aux règles et objectifs communs, y compris dans le domaine pédagogique.

Deuxièmement, les postes des établissements ECLAIR ne peuvent être soustraits au mouvement au prétexte de favoriser l'adéquation du candidat au projet d'établisse-

ment. Les projets de fiches de poste montrent bien que, dans ces établissements comme ailleurs, les élèves ont d'abord besoin de... professeurs ! L'enjeu est bien de généraliser le choix par les chefs d'établissement, qui, comme tout manager du privé, maîtriseraient alors le recrutement, l'affectation, l'attribution de primes au mérite (IFIC), et l'évaluation des personnels. Nous refusons ce cadre de fonctionnement, et nous défendons notre liberté pédagogique, notre évaluation pédagogique par un IPR de la discipline, et le principe d'égalité devant la carrière pour un même métier.

Troisièmement : on ne peut transiger avec l'expression de la communauté éducative. Dans le domaine d'autonomie pédagogique de l'établissement, le chef d'établissement n'est que l'exécutif du Conseil d'Administration. Celui-ci doit délibérer pour autoriser, ou non, une expérimentation qui déroge aux règles communes (article 34 de la Loi d'Orientation Fillon de 2005). Là où ils sont consultés, les Conseils d'Administration refusent le dispositif ECLAIR et chacune des initiatives afférentes. Les chefs d'établissement doivent respecter ces votes, même si cela les place en porte-à-faux par rapport à la lettre de mission (secrète) qu'ils ont reçu de leur tutelle. Même si cela complique l'obtention de la prime de résultats, pouvant aller jusqu'à 6000 euros, que le Ministère entend leur allouer dorénavant. L'intérêt général est à ce prix, n'est-ce pas ?

Laurent Tramoni

## Le Conseil Général des Hautes-Alpes Jugé hors-la-loi

**A** la suite d'une requête menée par la FSU 05, le Tribunal Administratif de Marseille a jugé illégales des subventions accordées par le Conseil Général aux écoles primaires privées du département, ainsi qu'au collège Saint-Joseph. La décision prise le 29 juin 2010 le condamne à demander le remboursement des sommes illégalement versées aux établissements concernés, ce qu'il s'est refusé à faire jusqu'à aujourd'hui.

La FSU 05 a interpellé la Préfecture qui a confirmé qu'elle allait entreprendre les démarches nécessaires auprès du Conseil Général afin d'éviter le dernier recours qui est le mandatement d'office. La FSU 05 suivra avec attention l'évolution de ce dossier et se réserve la possibilité de retourner auprès du juge administratif pour demander la fixation d'une astreinte jusqu'à application effective de la décision. Au moment où le service public d'Éducation manque cruellement de moyens, il est profondément scandaleux que des fonds publics soient utilisés en toute illégalité au profit d'établissements privés déjà largement avantageés par les récentes rallonges budgétaires. **Magali Bailleul-Vautrin**

## Aux côtés des peuples Pour la démocratie

**C'**est un geste de désespoir dans une ville déshéritée du sud tunisien qui a déclenché la vague de protestations et de manifestations d'une ampleur sans précédent, aboutissant à la fuite du despote. Cette mobilisation est exemplaire. Elle lie la revendication démocratique (liberté de la presse, liberté d'opinion, élections libres, limogeage des éléments liés à Ben Ali...) à la revendication sociale (augmentation des salaires, liberté syndicale, lutte pour la création d'emplois décents, pour une caisse d'assurance chômage...).

Les enseignants sont rentrés massivement en grève sur ces revendications. Le SNES et la FSU les soutiennent sans réserve comme ils soutiennent le mouvement syndical tunisien.

La révolution tunisienne a un effet de "contagion" indéniable, comme en Egypte maintenant. La peur de l'intégrisme religieux refait surface, mais l'absence de démocratie est le meilleur terreau pour ce fondamentalisme. Nous soutenons la lutte des salariés qui appellent maintenant à la grève générale.

**Alain Barlatier, Stéphane Rio**

## Ils étendent le label CLAIR ? Étendons le domaine de la lutte

**A**ttaque majeure contre l'esprit républicain du service public d'enseignement, le label CLAIR doit s'étendre à tous les Ambition Réussite dès la rentrée 2011. Sans avoir rien prouvé d'autre que sa toxicité pour le statut des personnels et la démocratie locale.

### CLAIR, c'est réactionnaire

Car CLAIR c'est l'anti-ZEP : là où celles-ci donnaient davantage de moyens à certains défavorisés pour leur permettre d'atteindre les mêmes objectifs que les autres, CLAIR permet d'adapter les contenus au niveau des élèves. Libérant ces établissements de la contrainte des programmes et horaires nationaux, le Ministre se libère du "surcoût" de l'éducation prioritaire et indique aux familles du secteur - déjà "libérées" de la carte scolaire - qu'il leur faudra aller chercher ailleurs (si besoin dans le privé) un enseignement qui permette une promotion sociale.

### CLAIR, c'est autoritaire

Le silence que le ministre oppose aux établissements qui ont déjà exprimé majoritairement leur refus (4 dans l'académie) est éloquent. En posant au Conseil d'Etat la question de la légalité du dispositif, le SNES n'a pas encore mis un coup d'arrêt à son existence. Mais il en a sapé la légitimité et, ce faisant, a donné aux équipes une piste d'action : la mobilisation de la démocratie locale. La votation organisée par le SNES dans les établissements entend rendre la parole aux personnels face au mépris du ministre.

### Pas CLAIR... Austère !

Né au printemps 2010 où la mode était pourtant à "l'austérité" pour tous sauf pour les banques, le "lumineux" dispositif montre déjà par les fiches de postes qui sortent dans les établissements qu'il n'est qu'une nouvelle façon de faire travailler plus les profs en les soumettant à des logiques managériales et qu'il est l'application de "l'austérité" subie par les travailleurs... à leurs enfants !

Trois arguments à diffuser et pour lesquels le SNES appelle à multiplier partout (en CLAIR, en ZEP et ailleurs) les mobilisations locales (referendum, votes en CA, pétitions, adresses aux parents...).

**Sébastien Massonat, Mathilde Freu**

## Elections cantonales 2011 Agir pour la mixité sociale

**L**e CDEN des Bouches-du-Rhône du 7 janvier a procédé à la modification de la carte scolaire de plusieurs établissements marseillais et le CG sur la demande de l'IA s'interroge sur d'éventuelles fermetures d'établissements (voir site). La section départementale du SNES est intervenue pour montrer la nécessité d'une remise à plat de la carte scolaire et pour demander une étude pour analyser les incidences de l'assouplissement de la carte scolaire sur la concurrence entre les établissements publics et avec le privé, à l'instar de l'étude conduite dans le Vaucluse (SNES Aix-Marseille N° 327).

Dans les cantons, avec les parents d'élèves, le SNES invite les sections syndicales à solliciter les candidats pour connaître leurs propositions pour le rétablissement d'une sectorisation et d'une carte scolaire qui favorise la mixité sociale dans les établissements.

**Michèle Garnier-Potoudis**

## CIO et CO-Psy Menacés de disparition

**L**a mise en place à marche forcée du SPOTLV<sup>(1)</sup> avec la labellisation de tous les organismes chargés d'information et d'orientation, regroupés dans un guichet unique ou PIOFM<sup>(2)</sup>, n'apporte aucune garantie du maintien du réseau des CIO. Seront-ils tous labellisés, clairement identifiés ? Continueront-ils d'être rattachés au Ministère de l'Éducation Nationale ? Dans le même temps, celui-ci décide la réécriture du décret portant sur les missions des CO-Psy. Dès lors, quel sera leur statut ? Leurs conditions d'emploi ? Engagés dans une super structure type GIP, pourront-ils continuer à travailler dans les établissements ? Parallèlement, le Ministère de l'Éducation Nationale enjoint aux enseignants de prendre en charge intégralement l'orientation des élèves : ils seront amenés à travailler avec les PIOFM.

Au-delà de la question du périmètre des CIO et des CO-Psy/DCIO, c'est celle de l'orientation scolaire qui est posée : privatisation, adéquation formation-emploi, elle concerne tout le service public d'éducation. Mobilisons-nous !

**Michèle Larroquette**

## Jeudi 10 février

### Tous ensemble, dans un nouvel effort

**F**inir le travail, tel semble être le mot d'ordre de Fillon à ses ministres pour cette dernière année du quinquennat. Qu'on prenne la question de l'éducation ou celle de la Fonction Publique, celle des salaires ou celle de la dépendance, il est clair que les logiques politiques à l'œuvre depuis cinq ans sont poursuivies et amplifiées.

Proposition de loi Manel visant à restreindre la Fonction Publique d'Etat aux missions régaliennes, volonté de généraliser le recours au contrat au détriment des recrutements statutaires, gel des salaires et augmentation des prélèvements pour pension, développement de l'intéressement et des primes au mérite (y compris pour les Recteurs et les chefs d'établissement), poursuite de la RGPP et du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, précarité pérennisée : la Fonction Publique est au cœur du cyclone sarkozyste.

Comme l'est l'éducation, qui paye un lourd tribut aux suppressions de poste (alors que le privé est clairement favorisé). Les réformes introduisent du désordre et désorganisent le service, à l'instar de la réforme des lycées et celle de la formation des maîtres. La dimension idéologique du projet CLAIR n'échappe à personne, si ce n'est aux chefs d'établissement, prime pour services rendus aidant. Toutes les garanties d'indépendance et d'impartialité dont nous disposons et qui assurent aux usagers que nous n'obéissons pas à des intérêts particuliers lorsque nous instruisons, évaluons et orientons leurs enfants sont sur le point de voler en éclats : suppression de la double notation et de notre évaluation pédagogique par des pairs de la discipline, recentrage de l'évaluation sur le seul chef d'établissement, développement des affectations sur postes à profil avec choix par le chef d'établissement, lettre de mission et engagement pluriannuel, entretien annuel avec le chef pour vérifier l'adéquation au poste et l'état d'avancement des performances, primes au mérite du type IFIC attribuées de façon discrétionnaire, assujettissement de nos missions au projet particulier de l'établissement... Le sixième chapitre du projet académique 2011/2014 du Recteur est à ce titre très éclairant.

Pour le SNES, la FSU, les prochains mois sont déterminants : il faut arrêter Chatel avant qu'il n'ait mis le second degré à terre. C'est pour cela que, malgré les difficultés financières et l'épuisement provoqué par les combats incessants, nous appelons avec force à reprendre le chemin de lutte le jeudi 10 janvier pour une grève nationale dans l'éducation et le samedi 19 mars pour une manifestation nationale. Salaires et précarité, lycées et STI, CLAIR et formation des maîtres sont au cœur de nos revendications. Tous ensemble, à nouveau ! Tous ensemble, une fois pour toutes !

Laurent Tramoni

## Jeudi 20 octobre 2011

### Voter SNES-FSU pour la démocratie sociale

**L**es lois sur le dialogue social marquent un tournant profond en ce qui concerne la représentation des organisations syndicales. Dorénavant ce sont les personnels qui par leur vote établiront la représentativité, ce qui casse l'arrêté pompidolien de 1966 de "présomption irréfragable de représentativité" des cinq confédérations historiques.

Les élections à venir revêtent donc une importance particulière et seront l'occasion de renforcer le SNES et la FSU dans les instances qui sont indispensables pour les collègues. Les CAP des titulaires et les CCP des non-titulaires et des AED sont les commissions qui garantissent l'égalité de traitement dans les différents actes de gestion des carrières. L'action du SNES et de ses élus en ont fait aussi des lieux de revendications pour l'ensemble des personnels. Les comités techniques, qui pour la première fois seront élus directement, ont vu leurs compétences substantiellement élargies : organisation et fonctionnement des administrations, gestion prévisionnelle des effectifs et des emplois, accords dans le cadre du statut, etc.

Voter pour le SNES et la FSU sera un signe fort pour faire que ces lois sur le dialogue social servent aux salariés et se transforment concrètement en démocratie sociale.

Stéphane Rio

## Suppressions de postes

### Il faut arrêter Chatel !

**L**e 18 janvier, le Recteur a annoncé le détail des suppressions de postes dans l'académie. 72 pour le second degré, 98 pour le premier, 15 pour les personnels administratifs.

Soit depuis 7 ans 2 111 emplois supprimés dans notre académie. Dans le second degré cela représente 1 776 profs en moins soit 10% des effectifs.

Dans les collèges et lycées les 72 suppressions se répartissent de la façon suivante :

- 10 emplois sont pris sur les services académiques où des enseignants travaillent aux fonctions de support de l'enseignement (IUFM, services de formation académique...).
- 46 emplois sont créés dans les lycées professionnels pour accueillir 1 400 élèves supplémentaires du fait d'une augmentation technique des effectifs d'élèves liés à la réforme du bac pro 3 ans, soit 18 heures d'enseignement pour 30 élèves !
- 20 emplois sont supprimés dans les collèges de l'académie : 6 créations dans les Alpes de Haute-Provence et 26 suppressions dans les autres départements : 12 dans le Vaucluse, 9 dans les Bouches-du-Rhône, 5 dans les Hautes-Alpes.
- 88 emplois sont supprimés dans les Lycées Généraux et technologiques.

Alors que le ministre Chatel s'était engagé à faire la réforme du lycée à moyens constants, cette rentrée confirme nos pires prévisions. Cette forte ponction dans les lycées est rendue possible par l'application d'une réforme que la profession rejette. La création du "Tronc Commun" en classe de Première va permettre de regrouper des élèves de séries différentes là où ils étaient scolarisés dans des divisions distinctes avant la réforme (L, S, ES). Elle peut permettre de limiter l'attribution des heures de première chaire aux enseignants concernés. La réforme des STI est, elle aussi, génératrice de nombreuses fermetures.

La mobilisation est nécessaire, lors de l'arrivée des DGH dans les établissements.

Partout imposons le débat dans les salles des profs, demandons une demi-journée banalisée pour tirer les bilans nécessaires (réformes du lycée, CLAIR, socle commun en collège...).

Organisons avec les parents, les lycéens la réponse unitaire contre cette nouvelle ponction.

Mettons en débat et préparons la grève du 10 février pour le retour à "la priorité à l'éducation".

Alain Barlatier



## Personnels de vie scolaire Faire valoir vos droits

**A** l'heure où les emplois, les statuts et les missions sont attaqués, où les conditions de travail se dégradent, il est plus que jamais nécessaire de connaître et faire respecter ses droits.

Ainsi, le Tribunal Administratif de Besançon a condamné, en mars 2010, un collègue à verser une indemnité de 1 600 € à une AED pour non-renouvellement de son contrat sans préavis.

Il existe un autre outil de défense : la Commission Consultative Paritaire pour les personnels exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves. La CCP est consultée sur les décisions individuelles de licenciement et sur les sanctions disciplinaires.

Le SNES demande l'élargissement de ses compétences : recrutement, implantation des postes, mutation, échelle de rémunération...

Il est possible aussi d'intervenir au sein des établissements : les représentants SNES peuvent soutenir leurs collègues AED en les accompagnant dans leurs démarches auprès du chef d'établissement et en veillant, dans le cadre du CA, à ce que les missions et les heures de formation soient précisées dans les contrats.

Ces représentants ont le droit de déposer des heures d'information syndicale réservées aux personnels de vies scolaires.

Le SNES continue à lutter pour l'amélioration des statuts et revendique :

- un retour à un statut d'étudiant-surveillant ;
- des règles nationales statutaires qui permettent d'unifier et de garantir les conditions d'emploi et de service ;
- une gestion rectorale du recrutement qui permet de lutter contre les pressions locales ;
- une revalorisation de la rémunération reconnaissant le recrutement au niveau bac : 1 500 € mensuels nets ;
- une baisse des quotités horaires pour faciliter la poursuite des études ou l'accès à une formation qualifiante ;
- pour les AVS : la création d'un statut particulier reconnaissant ce métier nouveau de l'éducation : fonctionnaire de Catégorie B et recrutement sur concours.

Séverine Vernet, Marion Chopinet  
Carole Samouiller

"A la facilité avec laquelle l'esprit se satisfait,  
on mesure l'étendue de sa perte"  
Hegel, Phénoménologie de l'esprit.

Primes au mérite pour les recteurs et les chefs d'établissement : prime à la servilité ?

## Notation administrative Pas d'entretien professionnel

**N**ouveau sujet d'inquiétude et de débats, une évaluation annuelle par entretien professionnel avec suppression de la notation vient d'être généralisée dans la Fonction Publique. C'est le compte rendu littéral de l'entretien, servant de base à l'établissement des tableaux d'avancement, qui va servir à octroyer des avantages et des pénalités aux agents pour leur faire accéder plus rapidement ou plus lentement à l'échelon supérieur, sans garantie commune de carrière.

L'objectif politique est le suivant (*discours de N. Sarkozy du 19 septembre 2007 sur la "refondation" de la fonction publique*) : fonder la rémunération et la revalorisation des fonctionnaires sur cette évaluation individualisée du "mérite", par les supérieurs hiérarchiques les plus "proches", pour mieux évacuer la question de la revalorisation de notre profession.

Pour l'instant cependant, les personnels de l'Education Nationale bénéficient d'un système dérogatoire qui maintient la double évaluation IPR et chef d'établissement et l'existence d'une note chiffrée. Pourtant, certains chefs d'établissement jouent du brouillage lié à la réforme qui concerne les autres fonctionnaires pour initier des procédures managériales illégitimes, en pratiquant ces entretiens ou en faisant remplir des fiches d'auto-évaluation.

Le SNES vous encourage à les refuser collectivement pour contrer la volonté des chefs d'établissement de s'immiscer dans le domaine pédagogique et préserver la double notation qui, malgré ses insuffisances, évite le règne de l'arbitraire et permet d'être abordée de façon transparente, objective et contrôlable en vue des promotions d'échelon. Rappelons que la notation administrative repose toujours sur la base d'une note encadrée par une grille liée à l'échelon, commune à tous dans un corps, pouvant être revue en cas de contestation ou d'harmonisation en CAPA, associée à un commentaire administratif du chef d'établissement. Ce n'est pas le cas d'un entretien et d'un rapport. Les grilles ne sont pas des rigidités superflues, ce sont des cadres collectifs et des garanties. Défendons-les.

Sandra Weisz, Florence Perez

## Situation des non-titulaires Pas d'issue sans la mobilisation !

**D**epuis janvier 2010, la FSU a dû engager un véritable bras de fer qui a débouché, de juillet 2010 à janvier 2011, sur des groupes de travail, contraignant le Ministère à admettre l'existence de dérèglementations dans la gestion des non titulaires.

Le Ministère (voir notre site) occulte cependant ce qui reste pour la FSU l'objet premier des négociations, un plan de Titularisation assuré par une politique ambitieuse de recrutement avec augmentation des postes aux concours, seule vraie réponse à la précarité, et à la préservation de notre Fonction Publique d'Etat.

Car ces réponses maintiennent les agents dans un traitement inégalitaire et instaurent une Fonction Publique duale où le contrat serait généralisé, au détriment du statut. Dans notre académie, le travail des élus de la FSU dans les Commissions Non Titulaires aura largement contribué à mettre en lumière les dénis de droit et à trouver une issue favorable aux dossiers transmis par les collègues. Ainsi, en plus de la CCP de licenciement et non renouvellement qui a permis de défendre les collègues menacés dans leur emploi, et des groupes de travail d'affectation, nous avons obtenu des audiences, une CCP d'avancement pour les collègues en CDI, et de traitement des dossiers individuels.

Nous avons démasqué les licenciements abusifs des contractuels en GRETA, obtenu le réexamen des indices des CO-Psy, et gagné nos quatre premiers dossiers en Tribunal Administratif.

Mais nous sommes encore en attente d'une audience pour les dossiers relevant de la Division Financière, afin d'accélérer le versement des salaires et du chômage. Le stage du 7 janvier nous a permis également de relayer efficacement l'action nationale du 20 janvier, prouvant la détermination de notre Fédération et de notre syndicat.

Jocelyne François, Marie-Françoise Verdy

## Hors classe Quelle conception pour le SNES ?

**D**iminution de nos salaires avec les effets conjoints du gel du point d'indice d'une part et l'augmentation des cotisations pour pensions et mutuelles d'autre part, suppression de la cessation progressive d'activité, allongement du temps de travail, perte de pouvoir d'achat flagrante depuis trente ans, mise à l'écart de la revalorisation pour les trois quarts des enseignants... Plus que jamais, la nécessité de faire de la hors classe un débouché de carrière pour tous est criante.

C'est dans cet esprit de débouché de carrière que la hors classe a été gagnée en 1989. Depuis, l'administration n'a cessé d'en faire un outil de reconnaissance du mérite. Un mérite bien particulier qui n'est synonyme ni de qualification, ni de compétence, mais bien de la capacité à s'investir, souvent bénévolement, dans de nouvelles tâches.



De plus si promouvoir des collègues plus jeunes au détriment de ceux du 11<sup>e</sup> échelon, et ainsi diminuer le nombre de collègues partant en retraite avec la hors classe, représente un gain financier pour le ministère, ce n'est pas le cas pour les promus. En effet, la promotion à la hors classe en-dessous du 11<sup>e</sup> échelon ne représente pas plus d'avantages financiers que le passage des échelons de la classe normale au rythme du grand choix.

C'est pourquoi le SNES continue de se battre pour porter l'indice du 11<sup>e</sup> échelon à celui correspondant actuellement à l'échelon terminal de la hors classe, de sorte que la hors classe soit effectivement un débouché de carrière pour tous.

Julien Weisz

## Hors classe des certifiés L'action du SNES dans l'académie en 2011

Recueil des avis des chefs d'établissement, sur l'implication dans la vie de l'établissement (projet d'établissement ; coordination, activités éducatives ou culturelles, accueil et dialogue avec les familles ...)  
**du jeudi 20 janvier 2011  
au mercredi 9 février 2011**

Recueil des avis inspecteurs pédagogiques régionaux  
**du jeudi 10 février 2011  
au mercredi 02 mars 2011 inclus**

**A**u groupe de travail qui détermine le barème pour la hors classe 2011, l'ensemble des syndicats ont exprimé leur opposition aux modifications proposées par l'administration. Devant le front commun, elle a renoncé à toutes ses propositions (il y en a eu 10 au total) et a *in fine* repris l'intégralité de la contre-proposition unitaire des syndicats. Celle-ci permet de conserver les équilibres du barème entre les promotions du 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup>. L'affichage en volumes de points est différent, mais les points "utiles" pour discriminer les candidats ne sont pas modifiés. Une évolution conséquente

est la prise en compte des diplômes Bac +4, pour les titulaires d'une maîtrise, il faut donc enrichir les données figurant dans votre dossier i-prof et faire valider la modification par le chef d'établissement.

Attention cette phase de constitution des dossiers sur i-prof est très courte, ne perdez pas de temps.

Dans les établissements, avec le S1, il faut agir pour que les chefs d'établissements mettent prioritairement, les avis Très Favorable à ces collègues, ayant fini leur carrière en classe normale, ou qui sont proches du départ en retraite. De plus, en cas de baisse des avis, pour un collègue, il faut demander des explications aux chefs d'établissement ou aux IPR et en cas de besoin, contactez nous !

Jean-Luc Giordani, Serge Pillé



**Hors classe  
Réunion d'information**  
Mercredi 16 février - 14 h  
SNES - 12, pl. du Général-De-Gaulle  
13001 Marseille

## Hors classe des CPE Statu quo

**E**n raison de la spécificité des CPE (notation unique, pas de bi-admissibilité, intégration des CE dans le corps des CPE, ratio inférieur aux enseignants...) et de l'impossibilité de procéder à des simulations quant aux propositions de l'administration (délai raisonnable nous permettant d'acter une décision de cette importance), les CPE du SNES (les seuls à avoir été présents à tous les groupes de travail) ont demandé à ce que le barème reste identique à celui en vigueur depuis quelques années et refusé que la part des avis des chefs d'établissement soit plus importante. L'administration a retenu notre demande pour cette année et nous nous en félicitons.

Carole Samouiller, Mohamed Atia

## Agrégation par liste d'aptitude La voie étroite

**L**a CAPA établissant les propositions rectorales siègera le 18 mars et la CAPN nommera du 24 au 26 mai. Avec un volume d'1/7<sup>e</sup> des titularisations, elle subit de plein fouet la baisse du nombre de place aux concours : depuis 2003, de 380 à 278 possibilités. Certains collègues attendent ainsi sur les listes académiques depuis des années. Cette promotion pose des problèmes par son volume et son absence de lisibilité : le SNES demande que le volume passe à un 1/5<sup>e</sup> et qu'un barème objectif et équitable départage les candidats. Cette absence de critères rend souvent opaque cette promotion où le recteur établit la liste académique sur proposition des IPR. Elle laisse parfois l'impression que l'institution privilégie des candidatures déjà connues sans examiner l'ensemble des dossiers.

Les élus du SNES cette année encore les étudieront tous et défendront ceux de collègues sur des critères précis : bi-admissibilité, titres universitaires, travaux de recherche... Nous vous invitons à renvoyer votre fiche syndicale de manière à ce que nous ayons tous les éléments pour défendre votre candidature.

Nadine Baggioni-Lopez

## Les STI c'est du concret Défendons les ateliers

Qu'est-ce qui dans les STI sait si bien redonner aux élèves le goût d'apprendre ? N'est-ce pas la confrontation avec les machines, les systèmes réels, les gestes des ateliers ? C'est le pari que font les enseignants de STI et qu'ils entendent continuer de faire, malgré cette réforme STI2D qui tend à faire des STI une S-bis et à signer la fin de la voie technologique. Le SNES rejette cette réforme qui n'est pas celle qu'il demandait et demandait dans l'immédiat un moratoire. Sollicitée par l'Etat pour fournir de nouveaux équipements la Région PACA fait le choix de ne pas se précipiter et de refuser le démantèlement des ateliers. De son côté le Recteur a affirmé que la mise en place de la nouvelle STI2D ne nécessitait en rien que l'on se débarrasse des machines et que les enseignements pouvaient toujours se faire sur les systèmes réels. Dont acte. Le SNES rappelle que les CA doivent être consultés pour toute cession de matériel. Il appelle les collègues de STI et les élus en CA à la plus grande vigilance afin qu'à la rentrée les élèves, à nouveau, découvrent que les STI, c'est du concret.

Caroline Chev , Alain Barlatier

## L'avenir des GRETA Pour un service public de formation continue des adultes

La transformation des GRETA en GIP (cf. le journal n  327 de d cembre 2010) aura pour cons quence de renforcer consid rablement leur ind pendance  conomique et juridique. Par ailleurs, le Rectorat semble faire le choix de regrouper les 11 GRETA de l'acad mie en 4 ou 5 GIP, hyperstructures autonomes dont on peu imaginer qu'un pilotage coordonn  sera difficile, voire impossible.

Malgr  les annonces rassurantes de la DGESCO, on voit mal comment les GIP, dont la personnalit  morale est renforc e, s'inscriront dans une politique nationale concert e future formalis e par des circulaires d'orientation volontaristes.

On voit mal surtout le devenir des DAFCO : comment construire une strat gie acad mique de formation des adultes et d'en animer la mise en  uvre alors m me que les directeurs de GIP auront la latitude de fonctionner en toute autonomie ? D cid ment, ce gouvernement et cette majorit  parlementaire ont une bien  trange fa on d'appr hender la notion de service public.

Jean-Philippe Kunegel

## Formation professionnelle initiale Le d fi de l'acc s   la qualification

Aix-Marseille cumule un retard scolaire important et de nombreuses situations d' chec. Il revient   la formation initiale de relever le d fi d'une  l vation g n rale des qualifications. Mais le terme de formation professionnelle initiale renvoie   des r alit s diff rentes : la formation dans les  tablissements scolaires et l'apprentissage.

Rappelons que toutes les voies de formation m nent   la qualification professionnelle : la voie professionnelle,  videmment, mais aussi la voie technologique avec les BTS et les DUT et la voie g n rale avec l'ensemble des dipl mes professionnels de l'universit . Rappelons aussi que dans l'acad mie plus d'un jeune sur trois en formation professionnelle initiale est en apprentissage.

Aujourd'hui, la formation sous statut scolaire est dynamit e : bac professionnel en 3 ans, r forme de la STI au pas de charge... Le choix de favoriser encore plus l'apprentissage est d sastreux par le caract re extr mement s lectif et in galitaire de cette voie qui n'est pas organis e en fili re<sup>(1)</sup>. Pour r pondre   la demande  conomique et sociale d' l vation des qualifications il nous faut d fendre, valoriser, promouvoir les formations en  tablissements scolaires. M me si le minist re et le patronat pensent le contraire.

Jean-Philippe Kunegel

<sup>(1)</sup> Lire   ce sujet : Gilles Moreau "Le monde apprenti", La dispute 2003.

## Entretien avec Jean-Marc Coppola, Vice-pr sident charg  des lyc es, du patrimoine et des investissements r gionaux   la r gion PACA



**La R gion, l'Etat et les partenaires sociaux sont en train de r diger le nouveau CPRDF. Quels sont les objectifs de la R gion ?**

La R gion souhaite construire un v ritable document de programmation avec des engagements financiers pr cis de chaque signataire, afin de lutter contre l' chec scolaire et la pr vention des ruptures. On y retrouvera l'exigence d'une premi re qualification professionnelle pour tous. Il est imp ratif que l' ducation Nationale soit   la hauteur des moyens   mobiliser pour acc der   cette premi re qualification au sein de l' cole. Nous n'accepterons pas que la formation professionnelle continue pallie la baisse des moyens de l'Etat dans la formation initiale.

**La R gion a jusqu'ici men  un programme ambitieux de construction de lyc es. Comment comptez-vous continuer ?**

Notre ambition reste intacte pour les lyc es publics et notre objectif reste l' galit . Contrairement au gouvernement qui r duit les moyens d'un service public pour privil gier l'excellence pour quelques jeunes. A la diff rence d'autres r gions qui diminuent le budget consacr  aux lyc es, il restera stable en PACA en 2011. Nous allons mener   terme les projets de construction et d velopper les r habilitations du parc plus ancien, en prenant en compte l'acc s aux personnes handicap es, les  conomies d' nergie, l'agenda 21, les  quipements sportifs et l'am lioration de la restauration.

**La r forme de la s rie STI a des cons quences importantes en mati re d' quipement. Les enseignants s'opposent   cette r forme et demandent un moratoire. Quelles d cisions la R gion a-t-elle prises au sujet des  quipements existants et des achats de nouveaux  quipements ?**

Je suis oppos  aux r formes des STI et STL qui conforment la formation initiale   la d sindustrialisation de notre pays. C'est un bradage des savoir-faire et de leur transmission. Il n'est pas question de laisser les  tablissements vendre les  quipements (machines-outils), achet s par la R gion avec l'argent des contribuables, sans  tablir un inventaire et une expertise de ce patrimoine indispensable aux bacs concern s en 2011 et 2012. La R gion est d j  sollicit e pour de nouveaux  quipements mais les priorit s des  tablissements - qui rejoignent celles de la R gion - sont autres.

**Comment la R gion travaille-t-elle avec l'Education Nationale sur ces questions ?**

Difficilement, car l'Etat est de moins en moins dans l'esprit de la loi,   savoir une responsabilit  partag e. Comme l'ensemble de la communaut   ducative, nous d couvrons les r formes du minist re, sans aucune concertation, sans exp rimentation pr alable et avec une sorte de m pris en nous intimant souvent l'obligation de mettre en  uvre et de financer ces r formes r gressives et dangereuses pour l' ducation et l'avenir des jeunes.

Propos recueillis par Caroline Chev 

## Un triste projet académique ... Face à ses contradictions

Le projet académique 2010-2011 est soumis à la concertation. Son introduction, inspirée, placée sous le sceau de la "route haute vers la réussite" n'oublie pas les réalités de l'Académie : "écarts économiques et sociaux", ou les "taux d'encadrement" (faibles) et de "remplissage des structures" (forts). Les objectifs chiffrés veulent augmenter l'accès au bac et diminuer les sorties sans qualifications. Mais comment y parvenir avec comme panoplie les "réformes" en cours ? Car supprimer de fait la voie technologique, étendre les CLAIR pour mieux ignorer la difficulté du collège, faire de l'orientation une "discipline"<sup>(1)</sup> pour mieux supprimer les CO-Psy n'auront jamais comme résultats d'assurer la "justice sociale". Les écarts sociaux grandiront, si l'on condamne à l'acquisition du seul socle toute une partie de la jeunesse, si l'on empêche, à cause de l'uniformisation des voies de formation, bien des jeunes d'accéder au bac. Ce projet national, véritable projet politique profondément rétrograde, et décliné dans chaque académie, n'a d'autre objectif que d'asservir la jeunesse aux nouvelles normes d'"employabilité" grâce à des "compétences" strictement mesurées. Notre projet ? Empêcher la mise en place d'une telle mécanique et imposer d'autres choix que nous porterons dans l'action en 2011 et dont nous débattons avec tous. A commencer dans chaque établissement en janvier autour de la DGH.

Josiane Dragoni

(1) Suite à nos remarques, le Recteur a accepté de supprimer cette mention...

	Académie	National
2 <sup>de</sup> GT	59,04%	62,79%
Bac Pro/Bep	26,08%	28,32%
CAP	10,83%	5,85%

## Quelle ambition pour les élèves ?

A l'heure où le Recteur présente son projet "Voie haute pour la réussite", il est bon de rappeler quelques chiffres-clés de l'orientation, par exemple les décisions d'orientation fin de 3<sup>e</sup> générale. Les grandes tendances de l'académie se confirment. Vers la 2<sup>de</sup> GT, l'écart s'accroît entre les taux académiques et nationaux (-3,26 % en 2009, -3,75 % en 2010). Inversement, les taux vers la voie professionnelle progressent avec un taux vers le CAP toujours beaucoup plus élevé que la moyenne nationale. Ainsi, nous avons de sérieuses raisons d'être inquiets : avec moins d'élèves en 2<sup>de</sup>, plus d'élèves en CAP dont on sait par ailleurs que peu d'entre eux poursuivent leurs études, nul doute que le pourcentage de bacheliers et donc d'étudiants en BTS, DUT et licence dans une classe d'âge continuera de chuter ! Il devient réellement urgent d'adopter une autre politique pour l'éducation, résolument volontariste permettant de répondre à la demande économique et aux attentes sociales d'élévation générale des qualifications.

Michèle Larroquette et Jean-Philippe Kunegel

Source : MEN, Rectorat-SAIO

### Les PCS<sup>(1)</sup> dans les établissements scolaires publics par secteurs

Source : CAP Connaissance Académique Partagée, Site du Rectorat d'Aix-Marseille

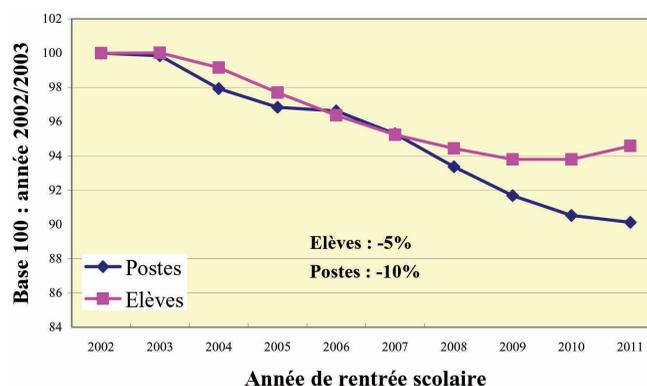
	*Favorisés a	*Favorisés b	Total favorisés	*Moyens	*Défav. a	*Défav. b	Total défav.
Bassin Marseille Littoral Nord	7,1	7,6	14,7	20,7	31,3	30,3	61,5
Bassin Aix- Pertuis	44,8	17,2	62	22,5	8,7	5,7	14,4
Département 13	29,1	16,8	45,9	26,3	15,1	10,6	25,6
Département 84	24,6	15	39,6	30,2	19,9	8,2	24,7
Académie	27,8	16,5	44,3	28,2	15,9	9,5	25,3

(1) PCS : catégories socio-professionnelles

Aix-Marseille est une académie aux contrastes sociaux très marqués, avec un effet ghetto qui ne favorise pas la réussite scolaire. Aussi dans le bassin d'Aix, 65% des élèves sont orientés en second GT, mais seulement 42% dans le bassin de Marseille Nord. Dans le premier cas, 62% d'élèves de milieux favorisés, dans le second 61,5 de milieux défavorisés.

### Comparaison de l'évolution du nombre de postes et du nombre d'élèves

Académie d'Aix-Marseille de sept. 2003 à sept. 2011



Année de rentrée scolaire

## Suppressions de postes Une académie décimée

Le dogme du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux apparaît pour ce qu'il est : un projet idéologique de sape des services publics. La situation de notre académie est éclairante. Depuis 2007, l'évolution des postes et celle des effectifs divergent et les besoins des élèves sont niés. En 8 rentrées, ce sont 10% des postes qui ont disparu, alors que le creux démographique s'est limité à -5% d'élèves scolarisés. Aujourd'hui les effectifs d'élèves repartent à la hausse, mais les suppressions de postes se poursuivent. Les conséquences sont connues : hausse des effectifs d'élèves, raréfaction des doublages, absence de remplacement, augmentation de la charge de travail des personnels par l'imposition d'heures supplémentaires et attaques contre les décharges statutaires... Quant à la réforme des lycées, qui devait se faire à moyens constants à en croire les promesses, elle se traduit par une uniformisation des formations et la mise en place d'un tronc commun qui commencent dès la rentrée 2011 à faire sentir leurs effets : -88 postes dans les lycées de l'académie. Les dogmes sont faits pour être renversés, l'action syndicale est là pour ça.

Laurent Tramoni

### Proportion de bacheliers dans une génération en 2009 (Education Nationale) en %

(Source : DEPP, note d'info 10-06)

France métropolitaine	65,8
Aix (selon le lieu de résidence)	65,2

### Niveaux de sorties de l'enseignement secondaire Tous ministères - 2008-2009

Source : Rectorat Aix, Nice et ORM

	Niveau V	Niveau IV
Aix	27,7	67,2
France Métro.	24,3	70

Trop de sorties niveau V, l'accès au niveau IV est insuffisant, notamment parce que la priorité régionale à l'apprentissage ne le favorise pas.

## Pour le collège de la réussite

**E**n fixant comme priorité en 2011 la maîtrise du socle commun le gouvernement cherche à rapprocher le collège de l'école primaire et à le décrocher du lycée. Ce choix politique ne résout en rien le problème du noyau dur de l'échec scolaire mais constitue une régression en matière d'éducation ; on revient sur plus de trente ans d'évolution positive du système éducatif, on tourne le dos à la demande sociale des familles qui veulent voir leurs enfants aller au-delà du collège (les demandes de dérogations pour les cités scolaires mixtes le montrent clairement).

Le SNES appelle les collègues à refuser de remplir le livret de compétences avant le 3<sup>e</sup> trimestre. Pour le collège de la réussite, un seul objectif : tirer les élèves vers le haut, ne pas les laisser enfermés dans ce socle, leur ouvrir les voies des poursuites d'études en lycée GT et en lycée professionnel.

**Michèle Garnier-Potoudis**

## Vies scolaires ? Déshabiller Pierre pour habiller Paul !

**E**n fixant comme priorité en 2011 pour le collège la maîtrise du socle commun le gouvernement annonce clairement son objectif de l'école à deux vitesses en germes dans la loi d'orientation. Avec ce choix il cherche à rapprocher le collège de l'école primaire et à le décrocher du lycée. Ce choix est explicite pour les établissements CLAIR mais il l'est tout autant pour les autres. Ce choix politique ne résout en rien le problème du noyau dur de l'échec scolaire mais constitue une régression en matière d'éducation ; on revient sur plus de trente ans d'évolution positive du système éducatif, on tourne le dos à la demande sociale des familles qui veulent voir leurs enfants aller au-delà du collège (les demandes de dérogations pour les cités scolaires mixtes le montrent clairement).

Pour refuser de voir le collège décrocher du lycée avec toutes les conséquences que cela aurait pour les élèves mais aussi pour nos métiers, ne remplissons pas le livret de compétences avant le 3<sup>e</sup> trimestre. Pour le collège de la réussite, un seul objectif : tirer les élèves vers le haut, ne pas les laisser enfermés dans ce socle, leurs ouvrir les voies des poursuites d'études en lycée GT et en lycée professionnel.

**Carole Samouiller,  
Marion Chopinet, Séverine Vernet**

## Quelles missions pour le collège ? Ecole du socle ou école progressive ?

**L**e collège, parent pauvre de l'éducation nationale, est au cœur des débats politiques et médiatiques concernant la réussite scolaire, débats relancés après les résultats médiocres de la France aux évaluations PISA de 2010.

L'école du socle telle qu'elle s'expérimente en France actuellement est le fer de lance d'une conception ancienne du collège, qui l'envisage comme une fin de cycle de l'école primaire et non comme une transition vers la poursuite d'études aux lycées. Appliquer en collège les méthodes de l'école primaire, inciter les enseignants à une pratique disciplinaire transversale et bivalente, axée sur les compétences, multiplier les interventions des professeurs des écoles au collège, mettre en place une "école du socle", liant structurellement collège et primaire, voilà les mesures préconisées pour répondre à l'échec scolaire.

Pourtant, aucune étude n'est venue démontrer que les difficultés scolaires prenaient leur source au collège et non pas en amont de la scolarité et rien n'étaye la thèse de la plus grande efficacité d'enseignants trivalents plutôt que spécialisés dans une discipline. En revanche, les suppressions de postes continuent, les effectifs par classes augmentent, la suppression de la carte scolaire et les avantages toujours plus grands accordés à l'enseignement privé accentuent le tri social et les conditions de travail se dégradent. Mais tout cela n'a bien sûr rien à voir avec les difficultés du collège !

Plutôt que de mettre en évidence la politique de dégradation qui empêche le collège de mener à bien sa mission d'école progressive, il est bien plus facile d'en changer les missions. Cette transformation des pratiques et des contenus qui masque un abaissement des exigences, se fera au détriment des élèves et risque bien d'aggraver les résultats aux évaluations PISA !

**Mathilde Freu**

## Rythmes scolaires Du sport, de l'Industrie du Tourisme et du baccalauréat

**M**ercredi 1<sup>er</sup> décembre 2010 avaient lieu les Assises sur les rythmes scolaires organisées par le Rectorat dans le cadre de la demande ministérielle.

La fatigue ressentie par les élèves, leur manque d'attention en cours et l'insuffisance de leurs résultats scolaires seraient imputables à des journées trop longues, qui ne respectent pas les cycles biologiques de vigilance et de repos des jeunes. D'où la création en juin 2010 d'un Comité de pilotage sur les rythmes scolaires et la mise en place de dispositifs expérimentaux : cours le matin, sport l'après-midi.

Selon le Ministre, cette expérimentation se serait révélée "très encourageante" et aurait eu pour effet "une baisse de l'absentéisme et une amélioration des résultats scolaires des élèves".

Trois questions :

- Par quel miracle cinq heures de pratique sportive supplémentaires peuvent-elles entraîner une amélioration des résultats scolaires ?
- Quelle importance accorde-t-on à la culture, sachant que 15% de ces établissements expérimentaux ne proposent aucune option artistique ou culturelle ?
- Que penser du désengagement de l'Etat au profit de structures et d'intervenants locaux voire privés préjudiciables aux enfants des milieux défavorisés ?

A cet égard, le pré-rapport remis à Luc Chatel ce mois de janvier 2011 révèle bien ses véritables priorités : allègement des horaires quotidiens en faisant appel aux collectivités et porte-monnaie territoriaux, "assouplissement" de l'emploi du temps des enseignants - comprendre : cours en classe entière et aide individualisée des élèves à la demande -, rythme "7/2" : 7 semaines de cours, 2 semaines de vacances, amputation des vacances d'été de deux semaines avec un "zonage" des vacances d'été pour ne pas pénaliser... l'Industrie du Tourisme (*sic*).

Dans un contexte général de suppressions de postes dans le secteur public, la question du bien-être des élèves ne semble plus se borner qu'à une anecdote suspendue, citons le pré-rapport, à des "contraintes budgétaires".

Quant au "zonage" des vacances d'été, la proposition passe encore sous silence le grand absent des réformes Chatel : le baccalauréat, examen national, résisterait-il mieux que l'Industrie du Tourisme ?



**Florence Perez**

## Rentrée 2011 en lycée Imposer les meilleurs choix

L'arrivée des DGH dans les lycées permet de prendre la mesure des conséquences de la réforme : les DGH sont en diminution, et les lycées supporteront la plupart des suppressions de postes dans l'académie (88). La préparation de la rentrée est l'occasion de reconstruire la mobilisation contre cette réforme. Le SNES appelle à la tenue de demi-journées banalisées. Bien qu'elles ne soient pas prévues par l'institution cette année, elles sont plus que jamais nécessaires : le bilan de la Seconde, l'explication de ce qui va changer en Première, les choix lourds d'enjeux que la réforme induit, tout cela exige que l'on prenne le temps de mener la réflexion et le débat. Il faut continuer à convaincre nos collègues, informer les parents d'élèves. Il faut imposer la question du lycée dans l'opinion sans attendre.

### La Seconde Chatel : bilan et revendications

Il faut que les établissements puissent tirer les leçons de l'Accompagnement personnalisé : les dispositifs chaotiques, les contenus disparates, les inégalités entre établissements, l'absence de lisibilité pour les élèves, les parents, les enseignants : tout prêche pour un cadrage étroit. Nous voulons que l'Accompagnement personnalisé soit assuré par des professeurs de la classe, et accroché explicitement à des disciplines, en Seconde comme en Première. Les enseignements d'exploration ont considérablement alourdi la charge de travail des collègues et l'horaire de 1H30 est perçu comme trop faible et inadapté, participant d'une forte délégitimation des disciplines concernées. Si l'établissement choisit de modifier ce volume (sur le modèle des TPE par exemple), il faut que les variations de service d'une semaine sur l'autre restent marginales, afin de maintenir le plus possible un service hebdomadaire régulier. Rappelons aussi que l'évaluation est bien prévue par le BO dans les enseignements d'exploration contrairement à ce qui a parfois été affirmé.

### Ce qui va changer en Première

L'introduction du tronc commun à toutes les séries est une arme redoutable de suppression des postes : le rectorat a calculé les besoins dans les disciplines de tronc commun non plus sur la base de la structure de l'établissement mais en divisant le total d'élèves par 35, obtenant ainsi le nombre minimum de groupes (pleins à craquer) de tronc commun possible.

Les établissements qui voudront maintenir les classes dans les enseignements de tronc commun seront donc obligés de piocher dans l'enveloppe de moyens globalisés attribués à l'autonomie de l'établissement bien que cette enveloppe ne soit déjà pas suffisante pour reconduire les débouchements existants en L et en S notamment. Tout dédoublement de l'accompagnement personnalisé ou des TPE, se ferait donc au

détriment des enseignements disciplinaires. Le SNES appelle les établissements à choisir de maintenir le plus possible la cohérence des séries et des classes et à privilégier les diminutions d'effectifs dans les enseignements disciplinaires.

### Attention aux heures de première chaire

La réglementation sur leur attribution n'a pas changé. L'heure de chaire doit être accordée à tout enseignant effectuant 6 heures ou plus dans le cycle terminal, les 6 heures excluant de leur calcul les "classes parallèles" (même programme, même horaire, même coefficient relatif au baccalauréat). Or si les programmes et les horaires ont bien été modifiés et alignés dans les disciplines du tronc commun, ce n'est pas le cas des coefficients des épreuves du baccalauréat. Concrètement, même dans le cas où un collègue d'histoire-géographie par exemple, interviendrait devant deux groupes de tronc commun composés chacun d'élèves de L et de ES, il n'y aurait aucune raison de lui refuser l'heure de première chaire puisque l'histoire-géographie n'est pas affectée du même coefficient relatif en L et en ES.

### Des consignes pour tous les établissements

C'est donc aussi en préparant la rentrée 2012 que le SNES appelle les collègues à combattre cette réforme. Contre la désorganisation et les inégalités, le SNES doit être le garant de l'unité et de la cohérence au lycée, du double souci de la réussite du plus grand nombre et de l'exercice serein de notre métier. C'est en assemblée générale et dans les CA que les décisions se prennent et que les militants du SNES mèneront l'action. C'est pourquoi nous appelons les collègues à construire le rapport de force dans les établissements afin d'imposer que la parole des professionnels soit la boussole de l'autonomie de l'établissement.

Caroline Chevê

## Réforme des STI Imposons le moratoire dans les faits !

Les DGH tombent, les suppressions de postes sont annoncées, la réforme des STI alimente la liste de celles-ci évidemment.

Cette réforme est rejetée par la profession, personne n'est dupe, il s'agit d'éteindre la voie technologique en définissant un profil d'élèves introuvable écartelé entre un recrutement en S-SI et en voie professionnelle.

L'enseignement de la technologie passe fondamentalement par l'expérimentation et par la déduction sur la base de cette dernière. Et que voit-on ? Les heures d'atelier fondre comme neige au soleil, les bacs techno ramenés de 13 à 4, un enseignement transversal en classe entière.

Et pour quels objectifs ? Supprimer les postes, condamner la formation industrielle comme d'autres veulent couler l'industrie en France !

Le SNES revendique un moratoire sur l'application de cette réforme et l'ouverture de véritables négociations avec la profession, les branches industrielles, les parents et lycéens, pour une autre réforme revalorisant vraiment les STI.

Ici ou là des contacts sont pris avec les industriels pour vendre le parc de machines, pour imposer une situation de non retour.

Nous sommes contre ! Les CA doivent en débattre, se prononcer contre la dilapidation de l'outil pédagogique et de travail !

L'Administration parle de formation d'un prof sur trois en STI pendant 12 jours, de 4 journées pour les enseignants de physique appliquée qui passent en sciences physiques et chimie. C'est inacceptable : changer de fait de discipline, de méthode d'enseignement, tirer un trait sur tout ce que nous avons acquis en plusieurs années est indigne de notre profession.

Le SNES demande une véritable formation universitaire et pédagogique pour former les collègues aux évolutions technologiques, sur le temps de travail, avec les remplacements qui s'imposent.

Dans tous les établissements imposons le débat, prenons position de façon unitaire, sauvons l'enseignement technologique élément fondamental de l'enseignement public en lycée.

Alain Barlatier

Voir les comptes rendus d'audience  
avec la Région, le Recteur, les IPR  
sur le site académique

<http://www.aix.snes.edu/spip.php?article1186>



## Echos des stages

### Difficultés scolaires

28 janvier

Une cinquantaine de collègues ont participé au stage sur "Les difficultés scolaires" vendredi 28 janvier au collège Izzo. Y a-t-il quelque chose dans nos classes, dans le système éducatif, qui participe à l'émergence de la difficulté scolaire ? La lutte contre les difficultés scolaires est une préoccupation syndicale majeure. Comment repenser à la fois nos pratiques, la formation des enseignants, les structures du système éducatif et les programmes pour démocratiser réellement le système éducatif ? Comment peser pour mettre ces questions au centre du débat sur l'école ? C'est à ces questions que nous nous sommes attelés sous le double éclairage de Stéphane Bonnéry<sup>(1)</sup> et de Denis Paget<sup>(2)</sup>.

<sup>(1)</sup> Sociologue, auteur de *Comprendre l'échec scolaire*, Editions La Dispute

<sup>(2)</sup> Ancien co-secrétaire général du SNES auteur de *Collège commun, collège humain*, Editions Syllepse

### Langues vivantes

2 décembre

Une vingtaine de professeurs de langues étaient présents à ce stage qui a permis de débattre des changements que connaît notre enseignement depuis plusieurs années.

Au menu : réforme du lycée et groupes de compétences, évaluations académiques et épreuve d'histoire des arts en collège... Les langues sont le terrain privilégié d'expérimentations qui peuvent ensuite être élargies aux autres disciplines.

Après un débat général sur le travail par compétences, les Sections Européennes, la question des effectifs et des horaires, la répartition des stagiaires en deux groupes, un pour le collège et un pour le lycée, a favorisé l'émergence de revendications spécifiques, que le secteur langues du SNES pourra porter devant les Inspecteurs.

Le deuxième stage se donnera l'objectif d'affirmer nos revendications et de les mettre en action (refus des groupes de compétences, demande de textes de cadrage pour les Sections Européennes...).

Emilie Gendry

#### Stage Langues Vivantes

Jeu 7 avril - 9h-17h

Lycée Cézanne

En présence de Marc Rollin,

Responsable national Langues Vivantes



## Les difficultés scolaires

Enseigner au quotidien, c'est essayer de donner à nos élèves la possibilité de s'approprier une culture commune et des repères nécessaires à leur épanouissement - s'il en est - dans cette société.

Enseigner au quotidien, pour nous professionnel(le)s, c'est aussi se heurter à un double écueil. D'une part, une proportion importante "d'élèves en difficulté scolaire" (15% en 6<sup>e</sup>), assortie de comportements de révolte contre l'institution et ses personnels.

D'autre part, une vraie difficulté, pédagogique et relationnelle, à sortir ces élèves de l'échec et par là-même, de leur classe sociale.

Si, depuis Bourdieu, nous connaissons le poids des déterminismes sociaux dans l'accès au Savoir, il semblerait, à en croire le sociologue S. Bonnéry<sup>(1)</sup>, que notre institution scolaire et ses dispositifs pédagogiques contribuent à entériner les inégalités sociales. Or, la mise en place des "PPRE", "aide individualisée" etc. rend l'élève individuellement responsable de "son" échec. De même, l'attribution de primes, la création de fiches de poste, le développement de "l'entretien individuel" des enseignants responsabilisent les collègues sur l'échec ou la réussite de leurs élèves.

Aborder la difficulté scolaire à partir des individus revient à évacuer la problématique sociale sous-jacente et laisser élèves, familles et enseignants dans la culpabilité.

Florence Perez, Sandra Weisz

## L'Histoire des arts

### Le vernis culturel du collège

L'histoire des arts est le cheval de Troie du Socle commun. A tous ceux qui dénoncent l'abandon de la culture commune, la réduction des savoirs et l'effacement des disciplines dus à la mise en place du socle, l'Histoire des arts oppose en effet l'élargissement culturel, avec la mise en parallèle des dimensions sociologiques, littéraires, historiques et artistiques. Mais il ne s'agit que d'apparences car dès lors qu'on aborde sa mise en œuvre... Aucun cadrage national de l'épreuve n'a été prévu ni pour sa réalisation, ni pour son évaluation. Dans le meilleur des cas, un petit travail sera préparé avec les enseignants durant le temps scolaire, dans le pire, les élèves seront renvoyés chez eux avec un exposé à construire, multipliant les écarts de réussite qu'implique le travail fait à la maison.

Une belle formule (une de plus), voilà ce qu'est donc l'Histoire des arts qui contraint les enseignants à multiplier les réunions, en dehors des heures de cours et sans rémunération cela s'entend !

Le SNES revendique toujours pour cette épreuve un cadrage national pour la production, l'encadrement et l'évaluation des élèves, une indemnité d'examen pour les enseignants et l'aménagement rémunéré ou sur les heures de cours, du temps de concertation nécessaire à la coordination de toutes les disciplines.

Mathilde Freu

## CPE

### Le point sur la catégorie

Alors que les CPE ont souvent été les "absents" des changements successifs au sein de l'Education Nationale, force est de constater leur retour en force dans beaucoup de nouvelles mesures où ils sont nommément cités : dispositif CLAIR, socle commun de compétences en collège, accompagnement personnalisé en lycée, tutorat, réforme de la maison des lycéens, etc. Parallèlement, la réforme du concours et de la formation, le protocole d'inspection... sont porteurs de changements professionnels lourds, sans concertation réelle avec les organisations syndicales représentatives même si selon nos dernières audiences (Inspection Générale, Inspection Pédagogique Régionale), la réécriture de la circulaire de 1982 n'est pas à l'ordre du jour.

Cette "reconnaissance" de notre fonction, dans le contexte actuel, ne cesse de nous inquiéter, d'autant plus que ce qui fonde le cœur de notre métier, à savoir la relation éducative avec les élèves, est quasi absente ou minorée au profit d'autres rôles dont celui de conseiller technique du chef d'établissement, que nous contestons....

Carole Samouiller

## Lauréats des concours Bilan du premier trimestre

**A**près un début d'année très chargé où les stagiaires ont pris en charge leurs classes à temps plein tout en assistant à une formation filée à l'IUFM le jeudi (présentant plus ou moins d'intérêt selon les filières), une nouvelle phase de la formation approche.

En effet, les stagiaires doivent partir en stage massé pendant 4 semaines, entre les vacances de février et celles d'avril. Outre son contenu, sur lequel nous reviendrons, cette formation, conçue par le Rectorat, présente deux problèmes essentiels : premièrement les stagiaires, reconnaissant par ailleurs leurs besoins en formation, s'inquiètent de laisser leurs classes pendant presque deux mois, alors qu'ils seront inspectés en vue de leur titularisation au mois de mai.

Deuxièmement se pose le problème du remplacement des stagiaires, théoriquement assuré par les étudiants de Master 2 admissibles aux concours. Or, en dehors du fait que rien n'assure un équilibre entre nombre de stagiaires et nombre d'admissibles pour chaque filière, le SNES refuse que des étudiants puissent prendre en charge des classes en responsabilité. C'est pourquoi nous appelons les collègues à refuser d'encadrer de tels stages en responsabilité pour accueillir des étudiants utilisés comme des moyens de remplacement. Seuls les stages d'observation et de pratique accompagnée, sont légitimes. Pour autant, les stagiaires doivent pouvoir suivre sereinement la formation à laquelle ils ont droit, sans être ni retenus par les Chefs d'établissement, justement préoccupés par la question de leur remplacement, ni angoissés par la pression d'une inspection décisive pour leur titularisation. Seule l'action collective dans les établissements accueillant des stagiaires pourra permettre à la fois de les envoyer en formation et de refuser leur remplacement par des étudiants, en réclamant la nomination de TZR. Quant aux modalités de titularisation, nous devons veiller à ce que le poids des inspections tienne compte des conditions dans lesquelles elles vont se dérouler.

Emilie Gendry

## Entretien avec Jacques Ginestié Directeur de l'IUFM d'Aix-Marseille



**Quel bilan tirez-vous du premier trimestre pour les stagiaires lauréats ainsi que pour la formation filée ?**

*Ce début d'année semble confirmer ce que nous redoutions l'an passé : cette réforme n'était pas aboutie et restait encore à faire. En effet, les lauréats des concours ont dû assurer une charge d'enseignement à temps plein sans formation préalable. On ne substitue pas une formation initiale complète sur plusieurs années par un simple dispositif d'accompagnement à l'entrée dans le métier ;*

*même si celui mis en œuvre dans l'académie n'est pas mauvais en soi, il est fondé sur des a priori erronés et organisé sans moyens, notamment un allègement de la charge d'enseignement de ces jeunes débutants.*

**Dans le contexte désorganisé de cette année scolaire, la question de la titularisation se pose d'une façon particulière. L'institution a-t-elle intérêt à recentrer la titularisation sur les Chef d'établissement et les IPR ?**

*En matière d'évaluation de pratiques professionnelles, nous savons tous que c'est la diversification des points de vue qui permet d'objectiver un peu ce processus. C'est ce que nous étions arrivés à faire en distinguant clairement la validation de la formation et la titularisation, nous avons quatre avis différents et chaque cas était examiné par trois instances différentes. Certes, ce dispositif était lourd mais il garantissait une appréciation murement réfléchie et débattue.*

**Quelle doit être la place de l'IUFM dans le plan de formation ?**

*Il faut distinguer la formation professionnelle des institutions qui emploient les professionnels. Lorsque ces formations sont directement pilotées par l'employeur, la tentation est grande de les réduire à un ensemble de prescriptions, de règles et normes ; en ce cas, elles perdent de leur efficacité.*

*Par ailleurs, le positionnement de la formation professionnelle initiale au niveau du master renforce la valorisation du métier pour l'extraire d'une conception réduite à un rôle d'exécutant. Nous devons construire une conception du métier qui se fonde sur la maîtrise de la discipline scolaire, sur la maîtrise de l'enseignement de cette discipline et sur la maîtrise du rôle social de l'enseignant. Ce triple niveau de maîtrise s'inscrit dans un équilibre des contenus d'un cursus de formation universitaire qui ne peut pas être successif. La formation professionnelle des enseignants doit être un cursus universitaire à part entière qui doit se préoccuper des débouchés professionnels de tous ses étudiants.*

Propos recueillis par Julien Weisz



## Formation des professeurs Rouvrir le chantier !

**L**e Président de la République a été contraint de reconnaître l'échec que représente la suppression de l'année de formation en alternance après le concours. Son Ministre est, lui, toujours dans le déni.

Remettre la réforme de la formation en chantier peut signifier plusieurs choses.

Pour le SNES, il y a d'abord une urgence évidente : redonner de l'attractivité à nos métiers en revalorisant substantiellement nos carrières. Le *ratio* de candidats présents par poste offert au mouvement est alarmant. Il faut reconstituer les viviers de candidats en instaurant un prérecrutement précoce dans le cursus universitaire.

Il faut ensuite repenser la deuxième année du master qui n'est pas viable : le concours de recrutement doit être reporté à l'issue de celle-ci et seuls des stages d'observation ou de pratique accompagnée, doivent être proposés aux étudiants.

Il faut enfin, et le triste sort réservé cette année aux lauréats des concours le démontre, rétablir une véritable année de formation professionnelle en alternance après le concours et penser l'entrée dans le métier de façon progressive sur les premières années.

Le SNES est opposé à la mise en place de formations universitaires spécifiques qui enfermeraient les étudiants dans des filières qui n'auraient que l'enseignement comme débouché. Si l'on veut que les étudiants soient nombreux à présenter les concours de recrutement, il faut dans le même temps assurer ceux qui ont fait le choix de nos métiers précocement que leur master est reconnu pour d'autres orientations (et en particulier des poursuites d'études universitaires) et permettre le recrutement de candidats qui auraient fait d'autres choix d'orientations et qui voudraient in fine présenter un concours de l'Éducation Nationale.

Laurent Tramoni

Le chantier "Travail" vient de publier : "Le travail enseignant : le visible et l'invisible", Ed Syllepse, Paris 2010 et un dossier "Travail et syndicalisme" dans la revue *Nouveaux Regards* n° 50.

Informations et commandes :  
institut@institut.fsu.fr

## L'activité entre prescrit et réel Un enjeu majeur pour le syndicalisme

Parler du travail, du sien propre ou de celui des autres, revient souvent à ne s'exprimer que sur la tâche qui est à accomplir, sur les conditions d'exercice du métier. Depuis plus de 40 ans, les recherches en ergonomie de l'activité<sup>(1)</sup> ont montré qu'il existe toujours un écart entre le travail prescrit et le travail réel. Le prescrit est constitué des normes, des attentes, des exigences relativement explicites qui structurent et contraignent l'activité. En même temps, le prescrit constitue le cadre indispensable pour que le travail puisse se réaliser.

Le travail réel, c'est l'activité telle qu'elle s'accomplit effectivement. L'homme au travail, pour exécuter efficacement la tâche assignée, "ruse", construit des stratégies qui lui permettent de s'adapter en adaptant la tâche. L'activité est la réponse du salarié aux contraintes imposées.

L'écart entre le prescrit et le réel existe toujours, quelles que soient les situations de travail, dans nos métiers de l'éducation comme dans un travail "à la chaîne". Et cet écart existe parce que, dans l'action en train de se faire, nous sommes toujours portés par des valeurs individuelles et collectives qui orientent nos actes<sup>(2)</sup>.

Pour le SNES, considérer le travail réel relève d'un double enjeu. Comprendre l'activité des enseignants dans la singularité des situations concrètes est une voie pour le transformer.

Dans un même temps, chercher à transformer le travail, c'est déjà commencer à le comprendre dans ses dimensions individuelles et collectives, c'est proposer d'autres formes de prescriptions qui autorisent un travail en santé.

**Stéphane Rio, J-Ph. Kunegel**

<sup>(1)</sup> Conception de l'ergonomie développée au CNAM à partir des années 60 par l'équipe d'A Wisner. Lire en particulier "Comprendre le travail pour le transformer", F. Guérin et coll. Anact, 2007.

<sup>(2)</sup> A consulter : "Travail et ergologie : entretiens sur l'activité humaine" Y. Schwartz et L. Durrive, Octares, 2003.

## Stage : Le travail enseignant Jeudi 31 mars 2011

En présence de J.C Roger, chercheur au CNAM, Y. Baunay, responsable du chantier "travail" à l'Institut de Recherche de la FSU et A. Cardoso, secrétaire nationale, secteur métier

Que se passe-t-il dans nos classes, à nos bureaux, sur notre lieu de travail ? Les contre réformes qui se multiplient dans l'enseignement transforment en profondeur le travail enseignant (mise en place du socle commun et du livret de compétences au collège, réforme du lycée, réforme des STI, généralisation des conseils pédagogiques, prescriptions de plus en plus fortes dans les programmes et les pratiques, etc)

D'un métier de concepteur, les orientations politiques actuelles cherchent-elles à transformer notre métier d'enseignant en activité d'exécution ? Cette journée de stage, à partir des expériences des activités de travail, cherche à faire émerger une compréhension de notre pratique quotidienne articulée avec une analyse syndicale.

Pensez à déposer vos demandes d'autorisation d'absence un mois à l'avance et à vous préinscrire auprès de la section académique.

## L'activité de travail Sous l'emprise de la réforme des STI

Yves Baunay coordonne le chantier "Travail" de l'Institut de Recherche de la FSU (IRHESC). Actuellement, il s'engage dans une recherche sur les évolutions de l'activité des enseignants de l'enseignement technique au regard de la réforme de la filière STI.

### Quel est le sens de cette nouvelle recherche sur les enseignants de STI ?

La réforme des STI en 2<sup>de</sup> modifie le travail prescrit aux enseignants et ses conditions de réalisation. Mais comment chacun(e) fait-il(elle) face à cette nouvelle situation, qu'est-ce que ça change dans son travail réel ?

En rendant visible ce travail réel en train de se transformer, on comprend ce qui se joue dans l'activité de chaque individu : plaisir et déplaisir, résistance et conquête de marges de liberté pour faire un travail de qualité, préserver sa santé avec des débats de valeur parfois violents qui traversent les personnes et les collectifs. On mesure l'importance du collectif, des liens complexes entre l'activité individuelle et celle des collectifs informels.

### Que font apparaître les entretiens individuels approfondis ?

D'abord, des façons de faire diverses, des situations contrastées selon les individus et les résultats de l'action collective dans l'établissement : horaires, doubléments, disponibilité du matériel... Partout les enseignants, individuellement ou



collectivement prennent leurs distances avec la réforme. Ils travaillent à leur façon, utilisent les marges de liberté, trichent avec le prescrit en fonction de leurs objectifs propres, des valeurs qui les guident. Ce qui est en jeu c'est la recherche d'un travail de qualité malgré tout, dont on peut être fier : un travail reconnu. Pour beaucoup, la réforme crée des obstacles qui heurtent les valeurs de métier et les valeurs personnelles avec un senti-

ment fort de travail empêché. Mais le sentiment de tricher avec les élèves, avec soi-même, peut devenir intenable et mettre à mal les collectifs. Il laisse des traces sur la santé.

### En quoi cette recherche peut-elle aider l'action syndicale ?

Ça n'est pas au chercheur de répondre mais aux syndicalistes, en liaison avec les enseignants concernés. Il y a une contradiction redoutable : chacun(e), chaque collectif réagit à sa façon. Les collectifs eux-mêmes sont mis à mal. Le défi du syndicalisme est de faire et refaire du collectif à partir d'un vécu et d'activités réelles très diversifiées. Cela interroge de toute façon les savoirs et les pratiques du syndicalisme, l'activité syndicale elle-même.

Propos recueillis par Alain Barlatier et Jean-Philippe Kunegel

© La Marseillaise



## Après la casse des retraites, la sape de la Sécu !

*La réforme annoncée et pour laquelle R. Bachelot vient de mettre en place des groupes d'experts, viserait à réduire le reste à charge des familles des personnes âgées dépendantes, évalué, après les remboursements ou tiers payant de la Sécu et le versement direct ou à l'EHPAD de l'APA, en moyenne à 1000 euros par mois et par personne : ce qu'indiquent les grandes manœuvres des assureurs et des organismes spécialisés dans l'épargne-retraite, c'est la certitude que la baisse du taux de rendement des retraites combinée avec les déremboursements de la Sécu, obligeront les foyers à s'assurer contre la perte de revenu en y intégrant une assurance spécifique dépendance. Si Guillaume Sarkozy de Médéric-Malakoff n'a pu réaliser son projet de société commune avec la CNP, les deux entités proposeront des "produits" communs. La Mondiale, Groupama, Generali et AXA se sont alliés ou se rapprochent de partenaires pour atteindre les seuils de solvabilité légaux. Quant aux principes fondateurs de la Sécu... On croirait que le Tea party est au pouvoir en France ! J.P.B*

### Protection sociale

L'examen du PLFSS (Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale), fin octobre 2010, dans le cadre du budget 2011 de la Sécu, a permis de limiter à 21,4 milliards d'euros le déficit du régime général, quasiment à égalité avec le déficit record de 2010 : 23,1 milliards. Le gouvernement ne change surtout pas une méthode qui perd et fait peser le poids des économies sur les ménages et les patients, sans dégager de nouvelles recettes. Le recul de la prise en charge des dépenses par l'assurance maladie se traduit par de nouveaux déremboursements de médicaments toujours plus nombreux : les médicaments antérieurement remboursés à 35 % (vignette bleue) ne le seront plus qu'à 30 %. Economie prévue, 165 millions d'euros : la belle affaire !

Le refus d'envisager d'autres ressources de financement, comme par exemple la taxation des profits financiers, plombe une fois de plus le budget des ménages. Certes le gouvernement souhaite relever le plafond de ressources, de 799 euros en 2010 à 839 euros en 2012, pour bénéficier de l'aide à l'Acquisition d'une Complémentaire Santé (ACS). Mais, en limitant les remboursements de médicaments et en mettant les mutuelles de santé à contribution, le gouvernement met en danger la pérennité de leurs missions : l'assurance maladie ne sera tout simplement plus crédible si trop de patients sont mal remboursés !

Joël Brugier



### Pénibilité des métiers de l'Education Nationale

L'aggravation grandissante des conditions de travail des professeurs de tous corps et des membres de toutes les catégories de l'Education Nationale se vérifie à chaque rentrée. La pénibilité accrue de nos métiers est maintenant l'un des problèmes majeurs rencontrés dans leurs carrières par les collègues. L'interruption prématurée de leur cursus (allongement de la durée des carrières + disparition de la CPA) ; le départ plus fréquent à la retraite pour invalidité (entériné par les seules commissions de réforme) ; la difficulté d'obtenir un poste adapté, de courte ou longue durée ; la rarefaction des postes au CNED et l'impossibilité d'une reconversion digne sont les signes concrets les plus fréquents de la souffrance au travail.

Les représentants du SNES se battent bec et ongles, encore et toujours, pour défendre des collègues malmenés, qui souffrent davantage et à qui aucune solution acceptable n'est finalement proposée.

La transformation attendue des CHS<sup>(1)</sup> en CHS-CT<sup>(2)</sup> faisant obligation à l'employeur Education Nationale de tout mettre en œuvre pour améliorer les conditions de travail des collègues, ne suffira pas à remédier aux conséquences dramatiques d'une politique qui casse systématiquement l'Education Nationale, ainsi que tous ceux qui y travaillent : profs, CPE, Co-Psy, vacataires, contractuels, AED et autres. Il faudra cependant que la profession les investisse pour y porter l'expérience et les revendications des personnes.

Joël Brugier

<sup>(1)</sup> Comité Hygiène et Sécurité

<sup>(2)</sup> Comité Hygiène et Sécurité - Conditions de Travail

### Interview de Jacques Bessy Président de la MGEN 13



**Quels sont les enjeux sur la question de la dépendance selon la MGEN ?**

La MGEN a été la première à proposer des prestations sur la dépendance totale et sur la perte temporaire d'autonomie. C'est donc un enjeu important pour elle.

Cependant, ces enjeux ne concernent pas que la MGEN. Ils sont au niveau de la Nation. Une prise en charge collective devrait permettre à toutes les personnes ayant besoin d'aide de trouver une solution à ses problèmes. C'est un devoir de solidarité intergénérationnel bien connue de la MGEN.

**On assiste à de nombreux déremboursement de médicaments et de prestations de santé. Quelle analyse en fait la MGEN ?**

La MGEN ne peut accepter que l'augmentation des prestations de santé et le déremboursement de médicaments qui rendent un Service Médical reconnu empêchent des adhérents et des assurés sociaux à se soigner. Elle s'est opposée à cette dérive qui coûte cher à la Nation et à la Sécurité Sociale. Les médicaments doivent avoir une "efficacité reconnue". Reste le problème de l'indépendance de ceux qui décident.

**Cela provoque en conséquence une hausse des tarifs des mutuelles.**

**Quelle est la position de la MGEN ?**

L'Etat se déchargeant sur les complémentaires, celles-ci doivent assurer leur équilibre en augmentant leurs cotisations.

Mais c'est surtout la Taxe, un "impôt", sur les contrats responsables qui oblige la MGEN à augmenter ses cotisations. Ces contrats nous avaient été imposés par ceux-là même qui les taxent aujourd'hui ! La MGEN a réagi contre cette imposition avec les autres mutuelles dans le cadre de la FNMF.

Propos recueillis  
par Jean-Paul Beauquier

# Unité Action

## Placer nos revendications au cœur du débat public

*Le SNES est constitué en courants de pensée, tendances qui portent différentes orientations au sein du syndicat. La tendance majoritaire, élue par les syndiqués pour assurer la direction du SNES est Unité-Action. Emancipation et Ecole Emancipée sont des tendances minoritaires.*

### Émancipation

#### Pendant les travaux de démolition les luttes doivent reprendre

**E**ncore 31 000 postes supprimés dont 16 000 dans l'Education Nationale ! La destruction programmée du service public prend un tour aigu. L'utilisation des stagiaires sans formation depuis le début de l'année scolaire cause beaucoup de souffrance chez les élèves et chez les enseignant(e)s. Leur remplacement momentané par des étudiant(E)s va aggraver la situation. Le manque de personnel multiplie les classes sans profs et interdit toute stratégie d'aide aux élèves en difficulté. La loi mobilité va contraindre de nombreux professeur(e)s à enseigner dans une discipline qui n'est pas la leur.

Ce gouvernement est déterminé et poursuivra sans relâche son travail de démolition. Face à lui, que font les directions du SNES et de la FSU ? Elles continuent à légitimer le "dialogue social" et feignent de s'étonner que le gouvernement ne respecte même pas les textes que les syndicats ont signés. Elles essaient en force de faire adhérer la FSU à la Confédération Européenne des Syndicats (CES), organisme de collaboration de classe qui a été totalement absent des luttes du peuple grec ou du soutien à la révolution tunisienne. Il est temps de remobiliser et cette fois en allant jusqu'au bout.

**Émancipation**

Contact : pierre.stambul@orange.fr

**L**es mobilisations de l'automne 2010 n'ont pas permis de gagner sur les retraites mais la majorité sort affaiblie d'un conflit qu'elle a voulu. Le mouvement social en sort, lui, renforcé : confiance retrouvée dans les luttes collectives, présence massive dans les grèves et les actions de rue. Mais, malgré le fort soutien de l'opinion et l'implication historique dans les journées de convergence, il n'a pas été possible de bloquer l'appareil productif en élargissant à partir des secteurs les plus mobilisés. Le syndicalisme doit encore se renforcer, en menant campagne pour la syndicalisation et en s'unifiant.

Aujourd'hui, le gouvernement profite du reflux de la mobilisation et joue l'accélération sur tous les dossiers, voyant dans les derniers mois avant la campagne présidentielle l'occasion de finir le travail de sape de la Fonction Publique, de l'Education nationale et de la protection sociale.

C'est donc sans attendre qu'il nous faut mener nos combats contre cette réforme du lycée, contre le système éducatif dual que dessinent les ECLAIR, pour une véritable formation des maîtres, et sur l'ensemble des dossiers. Sans attendre, pour empêcher que les régressions sociales continuent, pour imposer que le débat ait lieu dans l'opinion. Il n'y aura de véritable changement qu'à ce prix. C'est le sens de la grève du jeudi 10 février.

Ua@aix.snes.edu

### L'École Émancipée

#### Sarkozy pratique

## le "tapis de bombes" made in USA

*Toutes les cibles visées à la fois, même si on en rate, cela laissera des dégâts*

**L**a résistance en est désorientée : où courir ? où ne pas courir ? S'organiser la lutte contre la réforme des lycées - voilà celle des retraites ; en plusieurs mois on mobilise des millions de travailleurs, la réforme passe quand même. La bourgeoisie sait que la réalité sociale ne se mesure pas dans les sondages. La lutte unitaire a en partie reconstitué la force des travailleurs, gage de victoires futures, mais cette bataille est perdue, chacun calcule à quel âge il pourra partir...

Bombardement. Effet Chatel en Seconde : affaiblissement du groupe-classe, bricolages disparates dits "accompagnement personnalisé", réduction des horaires disciplinaires. Bientôt en Première : confusion entre les séries qui va désorienter, à tous les sens du terme, élèves, parents et professeurs, et destruction massive de postes. Installation des conseils pédagogiques. Fin de la politique d'enseignement prioritaire, c'est "CLAIR" ; un dispositif qui, s'étendant, brisera définitivement la référence à des programmes ou des horaires nationaux. Et l'UMP parle de sortir l'enseignement de la Fonction Publique, ni plus ni moins !

Ce sont nos débats syndicaux. Le danger serait, par lassitude, de nous en remettre à l'attente de 2012. Pas de "sauveur suprême" ! Combien sont complices des tapis de bombes subis en Grèce, au Portugal... ou en Tunisie ! Alors ? Lucidité, mémoire, combativité toujours : l'indépendance syndicale.

#### Séminaire de réflexion Unité Action

Vendredi 11 février 2011

14h-17h

Collège de Rousset

Quels enseignements des luttes menées pour notre syndicalisme ?

Quelle Fonction Publique dessinent les évolutions en cours ?





## Devoir de réserve ou fonctionnaire citoyen ?

**S**i des affaires récentes ont mis cette question sur le devant de la scène, c'est d'abord les pressions et intimidations dont certains représentants du SNES font l'objet qui justifient cette mise au point.

Le *devoir de réserve* a été supprimé du statut général de la fonction publique en 1983 pour rompre avec la conception du fonctionnaire soumis et inféodé au pouvoir, et faire au contraire prévaloir une conception démocratique de la fonction publique. Avec le statut de 1983, le fonctionnaire civil devient un citoyen à part entière, il en a tous les droits, en particulier le droit d'expression, sauf à préférer des propos diffamatoires ou calomnieux. Il n'est pas réduit au silence, *a fortiori* lorsqu'il s'exprime dans le cadre syndical. Nous nous inscrivons résolument dans cette conception progressiste de la fonction publique, à rebours des conceptions réactionnaires aujourd'hui en vogue du côté du pouvoir politique.

Pour autant, un "*devoir de discrétion professionnelle*" est régulièrement rappelé par la justice administrative. Le fonctionnaire n'a pas à faire état publiquement d'informations personnelles qu'il a pu avoir dans le cadre de ses fonctions : situation sociale, familiale, médicale... de tel ou tel élève, parent ou collègue. De même, un représentant du personnel ne peut faire état publiquement d'informations personnelles acquises dans le cadre de son mandat. Mais *devoir de discrétion* ne veut pas dire

*secret professionnel*, tel qu'il est codifié dans les professions dotées d'un ordre professionnel : avocats, médecins...

Dans le cadre de ses missions, le fonctionnaire ne peut contrevenir au *devoir de neutralité et de laïcité* : on comprend aisément que M. X, professeur, n'ait pas à faire état de ses opinions politiques ou religieuses en classe ou en réunion parents-professeurs. Mais le même M. X étant aussi citoyen, il reste libre d'exprimer ses opinions, de militer dans le domaine politique, syndical, associatif... En outre, son activité syndicale ne peut être entravée et sa parole est libre, dans la presse ou en réunion syndicale, conseil d'administration, rencontres syndicales avec les fédérations de parents, les élus, la presse...

Le "*devoir de réserve*" ne peut être invoqué pour réduire au silence un représentant syndical encombrant. Faut-il rappeler que le temps où les droits syndicaux étaient refusés aux fonctionnaires est révolu ?

Enfin, si l'on comprend qu'un Recteur ou un Préfet, nommé en Conseil des Ministres, ait un "*devoir de loyauté*" envers le pouvoir, rien ne justifie l'invocation d'un tel devoir concernant les personnels qui n'ont pas de *devoir d'allégeance*. En tant que fonctionnaires, c'est l'intérêt général, et lui seul, qui détermine à coup sûr où doivent se porter notre loyauté et notre dévouement.

Laurent Tramoni

SNES AIX - MARSEILLE N° 329 - Février 2011

Publication du SNES Aix-Marseille

12, place du Général-de-Gaulle - 13001 Marseille - Tél. 04.91.13.62.80 - Fax 04.91.13.62.83

Directeur de publication : L. TRAMONI - Photos : N. Baggioni-Lopez, La Marseillaise, R. Terzian, Lilicomanche, H. Baldizzone

Imprimerie SEILPCA - 19, cours d'Estienne-d'Orves - 13001 Marseille - Tél. 04.91.57.75.00

Périodique inscrit CPPAP 0210 S 05476 - Dépôt légal : 19 février 2009 - ISSN 0395-384 X

Tiré à 10 000 exemplaires - Prix : 2 € - Imprimé sur papier certifié PEFC (forêts gérées de façon durable)

**96%**  
de nos clients  
nous accordent leur  
**CONFIANCE**

**Crédit  Mutuel**  
**Enseignant**

**n°1**  
de la relation  
**client**

Crédit Mutuel Enseignant Aix-Marseille

• **Marseille** : 65, la Canebière - 13001 Marseille - Tél. : 0 820 02 56 49 - E-mail : cme13@creditmutuel.fr

• **Aix en Provence** : 6, place Jeanne d'Arc - 13100 Aix en Provence - Tél. : 0 820 30 01 85 - E-mail : cme13aix@creditmutuel.fr

Ces résultats sont issus des études : EDInstitut réalisée en mai-juin 2008 auprès d'un échantillon de 14 045 personnes, dont 1 182 enseignants et assimilés, du Podium de la relation client 2008 TNS Sofres BearingPoint (avril 2008 auprès de 4 000 personnes) et de l'étude réalisée en janvier 2008 par Cosmosbay-Vectis, Publi-News et Toluma auprès d'un échantillon de 3 161 clients des neuf principales banques de détail en France.